



CONVOCATION

Date : 30 juin 2023
Affichée le : 30 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33
Pouvoirs : 6
Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
Jeudi 13 juillet 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Gaëlle DEMARS – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
M. Gérard BRUNEL..... Pouvoir à M. Joël MOREAU
M. Michel GINOUX Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON..... Pouvoir à Mme Aurélie PROCOPPE
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
Mme Claudine MULLER..... Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-07-12

OBJET : ACCORD DE PRINCIPE - GARANTIE D'EMPRUNT ERIGERE – 19 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que dans le cadre de la restructuration de 3 logements individuels en 3 logement sociaux situés 19 boulevard de la République, la SA d'HLM ERIGERE sollicite la commune en vue d'obtenir son accord pour la réalisation d'un logement PLAI, un logement en PLUS et un logement en PLS, ainsi qu'un accord de principe pour la garantie des emprunts correspondant à cette opération

Considérant que la SA d'HLM ERIGERE a donc sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et Actions Logement Services différents prêts, selon les modalités suivantes :

- Prêt CDC PLAI Travaux d'un montant de 41911€ pour une durée de 40 ans
- Prêt CDC PLAI Foncier d'un montant de 126 356€ pour une durée de 80 ans
- Prêt CDC PLS Travaux d'un montant de 74 968€ pour une durée de 40 ans
- Prêt CDC PLS Foncier d'un montant de 126 356€ pour une durée de 80 ans
- Prêt CDC PLUS Travaux d'un montant de 62 956€ pour une durée de 40 ans
- Prêt CDC PLUS Foncier d'un montant de 140 396 € pour une durée de 80 ans
- Prêt ALS -PLS d'un montant de 30 000 € pour une durée de 30 ans

Total : 602 943€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230707-2023-07-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2023

Considérant que le bailleur social sollicite aujourd'hui un accord de principe de la commune au titre de la garantie d'emprunt sur ces différents prêts. Une délibération définitive devra néanmoins être proposée à l'assemblée délibérante ultérieurement dès que les contrats de prêts auront été produits.

Considérant qu'en contrepartie de cet apport de garantie, le bailleur social s'engage à faire bénéficier à la Commune la réservation d'un logement dans ce programme, un T3 en PLAI.

Après avis de la Commission des Finances en date du 27 juin 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **émet** un accord de principe sur une garantie d'emprunt aux conditions ci-dessus exposées.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230707-2023-07-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2023

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.